

Différend avec la banque

Par **G 16**, le **28/07/2020** à **17:45**

Bonjour,

En 2015 j'ai souscrit un prêt immobilier ayant pour vocation d'être mis en location.

Le prêt a été accepté fin 2015 par la banque sous condition que je prenne une assurance comprenant l'assurance loyer impayé ce qui a été accepté.

Or en 2016 mon locataire en place a arrêté de payer le loyer au bout de quelques mois. Lorsque j'ai repris mon assurance il est alors apparu que la partie garantie loyer impayé a été oublié.

J'ai demandé des explications et la seule réponse apportée est l'émission d'un contrat à la date de ma demande d'explications.

J'ai du donc gérer financièrement la problématique.

Entre temps j'ai perdu mon emploi et la charge du crédit était très lourde.

Jusqu'au moment où au pied du mur j'ai du faire appliquer la clause de mon contrat de prêt:

Report des échéances.

Les choses se sont tassées et en 2020 j'ai décidé de faire racheté mon prêt auprès d'une autre banque. Je leur ai fourni l'ensemble des documents y compris le nouveau tableau d'amortissement.

Après envoi du chèque pour remboursement du prêt, il m'est demandé une somme supplémentaire considérant que je n'avais pas payé mes reports d'échéances.

Or la banque en question s'est basée sur le tableau d'amortissement qui ne fait en réalité pas mention détaillée du principal et des intérêts de ces reports.

En regardant le dossier de mon courtier établi quelques mois plus tôt la démarche était exactement la même. Par conséquent la problématique aurait été similaire.

Mes questions sont:

- Le fait que le tableau d'amortissement soit peu clair, peut on remettre en cause la réclamation de cette banque?

-Est ce que l'oubli voir le défaut de conseil de la banque dans l'édition du contrat impliquant une situation plus qu'inconfortable amenant à demander un report d'échéance, peut être mis en avant?

Je vous remercie par avance pour des pistes.

Bonne journée